Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le 02/06/2026
ID : 016-211601414-20260519-25052026-DE

République Française
Département Charente
Mairie de FONTENILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Confolens
Le : 02/06/2026
Et publication ou notification du : 02/06/2026

L'an 2026, le 19 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Mairie de FONTENILLE s'est réuni à la Salle de Réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SIGNORET Gaétan, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/05/2026.

Présents : M. SIGNORET Gaétan, Maire, Mme BOISSON Jeannette, M. BOUTAN Alain, Mme DIÉVAL Coline, M. TARDIVAT Marcel, M. GAURY Dominique, Mme BOIREAU Danielle, Mme BLAIN Charlette, Mme COURCOL Candy, M. MÉE Franck

Excusé(s) ayant donné procuration : M. COYAUD Pierrick à Mme BLAIN Charlette

A été nommé(e) secrétaire : M. MÉE Franck

25/052026 – Toiture de la Mairie - Demande de subvention

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT
Vu le budget communal,
Monsieur le Maire expose que le projet de remise en état de la toiture de la mairie et dont le coût prévisionnel s'élève à 15 000 € HT soit 18 000 € TTC est susceptible de bénéficier de bénéficier d'une subvention au titre du Soutien à l'Initiative Locale

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total :	15 000 €
FSIL (Département)	2 250 €
Autofinancement communal :	12 750 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : le projet sera entièrement réalisé, pendant le second semestre 2026.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :
1. Dossier de base
1.1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée
1.2. La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement
1.3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus
1.4. Les devis descriptifs détaillés qui peuvent comprendre une marge pour imprévus
1.5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus
1.6. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet (modèle ci-joint).
1.7. Relevé d'identité bancaire original
1.8. Numéro SIRET de la collectivité

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le 02/06/2026
ID : 016-211601414-20260519-25052026-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'arrêter le projet d'isolation et de remise en état du sol du secrétariat de la mairie
  adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- De solliciter une subvention du fonds de Soutien à l'Initiative Locale

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme en mairie, le 29/05/2026

Le Maire

Gaétan SIGNORET